Pas dupes, les consommateurs

Par

Publié le 31/08/2005

Enfin consommateurs et écologistes se rejoignent. Il était temps, car les discours-sirènes de la Commission européenne semblaient insidieusement porter leurs fruits : “l’important, c’est que le consommateur puisse choisir”. D’où étiquetage, d’où règles de coexistence entre filières, et le tour est joué : le grand public consommateur avale le discours de la séparation possible des filières... et par la même occasion avale et avalera des OGM.
Car qui peut encore honnêtement croire que le contrôle et la séparation des filières sont possibles ? Pas même l’UE, qui, dans son règlement n°1830/2003 sur l’étiquetage, mentionne que les traces d’OGM en-dessous de 0,9% n’ont pas à être étiquetées quand les contaminations sont “fortuites ou techniquement inévitables” (art. 4, B7 et B8).
L’association Consumers international (250 organisations de consommateurs dans 115 pays) se réunissait les 8 et 9 septembre à Bologne (Italie) sur le thème “Coexistence, contamination et zones sans OGM : mise en danger du choix du consommateur ?”. Ces journées ont servi à confronter les deux stratégies actuellement en discussion au sein de la société civile : édicter des règles de coexistence strictes, et/ou constater l’impossibilité de la coexistence et plaider pour un moratoire européen et mondial.
“Débat uniquement économique et politique”, rappelait Ignacio Chapela, professeur à l’université de Berkeley (Californie), “car la coexistence biologique stricte sans mélange est rigoureusement impossible”. Et nombreuses sont les associations de consommateurs qui connaissent ce constat : “Etre pour la coexistence, c’est promouvoir les OGM, l’étiquetage ne peut pas protéger le consommateur” renchérissait Saree Aongsomwang, de l’association thaïlandaise Fondation for consumers. “Mais pour l’instant, les OGM sont là”, lui répond Benedikt Haerlin, de Save our seeds (“sauvons nos semences”). “Alors, comme pour l’étiquetage qui a freiné l’importation et les cultures massives d’OGM en Europe, il faut légiférer sur la coexistence”.
Légiférer, certes, mais plus personne n’est dupe : c’est bien en instaurant des zones entières non-GM qu‘on pourra lutter plus efficacement et à moindre coût contre ces cultures de plein champ. Et concrètement, en Europe, c’est en montrant l’incompatibilité avec les systèmes agraires préexistants que l’on obtiendra la création légale de zones sans PGM : au niveau des régions qui ont une autonomie légale de décision (Autriche, Italie...), ou au niveau des pays (comme le Danemark ou la France qui ont interdit la culture de colza). Et c’est en faisant porter la responsabilité de toute contamination sur les seuls semenciers, et non sur le paysan, qu’on pourra permettre une offre aux consommateurs de produits sans OGM.